

# ECOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE ET ARTISANALE (EPCA), SION

Horaire des cours : les cours débutent à 8 h 15

Examens intermédiaires complémentaires : selon directives de l'école.

## SECTION COMMERCE / MATURITES PROFESSIONNELLES

### EMPLOYE-E DE COMMERCE AFP, CFC et profil M

<u>Professions selon l'Ordonnance 2021</u>	Années	Jours	Dates
Employé-e de commerce AFP, Employé-e de commerce CFC, Employé-e de commerce profil M	1*	Lundi	19 août 2024
Employé-e de commerce AFP, Employé-e de commerce CFC, Employé-e de commerce profil M	2**	Jeudi	22 août 2024
<u>Professions selon l'Ordonnance 2011</u>			
Employé-e de commerce profil B, Employé-e de commerce profil E, Employé-e de commerce profil M	3***	Mercredi	21 août 2024

Lieu : Ecole Professionnelle Commerciale et Artisanale de Sion (EPCA),  
Avenue de France 25, 8h15

N.B. : Le profil "M" désigne la maturité professionnelle Economie et services, type "économie" suivie durant l'apprentissage d'employé-e de commerce CFC.

\* Les apprentis **employés de commerce de 1<sup>re</sup> année** auront leur premier jour de cours le lundi 19 août 2024.

**Lors du 1<sup>er</sup> jour de cours, les apprentis viennent à l'école munis :**

- de leur ordinateur portable (spécifications minimales sur [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch) / section Commerce),
- d'une photocopie de leur contrat d'apprentissage,
- d'une photocopie de leur bulletin de notes de dernière année du cycle d'orientation ainsi que de toute autre école fréquentée après le CO.

**Tous les apprentis employés de commerce de 1<sup>re</sup> année reviennent à l'école le vendredi 23 août** ; les jours de cours définitifs pour l'année scolaire leur seront indiqués ce jour-là par la Direction (ils sont imposés et varient selon les capacités d'accueil de l'école et selon les effectifs). Après le 23 août 2024, **les employés de commerce de 1<sup>re</sup> année (AFP, CFC et profil M)** auront 2 jours de cours toutes les semaines.

\*\* Après le 22 août 2024 :

- les **employé-e-s de commerce AFP de 2<sup>e</sup> année** auront cours tous les jeudis ;
- les **employé-e-s de commerce CFC de 2<sup>e</sup> année** auront leurs jours de cours le mardi+mercredi, le mardi+jeudi ou le jeudi+vendredi, selon la répartition définitive des classes publiée début juillet sur le site Internet de l'école ;
- les **employés de commerce profil M de 2<sup>e</sup> année** auront les cours tous les mardis et tous les jeudis.

\*\*\* Après le 21 août 2024 :

- les **employés de commerce de 3<sup>e</sup> année profils B et E** auront leurs jours de cours soit le lundi, soit le mercredi, selon la répartition définitive des classes avec indication du jour de cours publiée début juillet sur le site Internet de l'école ;
- dès la 2<sup>e</sup> semaine (semaine du 26 août), les **employés de commerce de 3<sup>e</sup> année profil M** auront les cours tous les mercredis et tous les vendredis.

## MATURITÉ PROFESSIONNELLE ECONOMIE ET SERVICES, TYPE ECONOMIE INTÉGRÉE ("Employés de commerce avec maturité professionnelle" ou "Profil M")

Les apprentis qui veulent suivre les cours de maturité professionnelle à orientation Economie et services, type "économie" intégrée à l'apprentissage, et qui se sont **préalablement inscrits jusqu'au 15 juillet 2024** au moyen de la formule ad hoc, ont reçu par courrier la confirmation de leur admission ou, si les conditions ne sont pas remplies, de leur convocation à un examen complémentaire (ce dernier ayant lieu le mardi 20 août 2024 à 8h15, à l'Ecole Professionnelle Commerciale et Artisanale de Sion).

**Nous rappelons que, pour la maturité professionnelle intégrée, la procédure d'inscription auprès de l'école est OBLIGATOIRE, même si, lors de la signature du contrat, les parties ont indiqué au Service cantonal de la formation professionnelle que l'apprenti-e désirait suivre cette filière.**

**Passé ce délai du 15 juillet, les candidatures ne peuvent être retenues que dans la mesure où des places sont encore disponibles dans les classes prévues** (dans l'ordre d'envoi, selon le cachet postal). Seuls les candidats remplissant toutes les conditions légales pour une admission sans examen complémentaire seront dès lors considérés.

## MATURITÉ PROFESSIONNELLE

- **ECONOMIE ET SERVICES, TYPE ECONOMIE A PLEIN TEMPS ET A TEMPS PARTIEL (post-CFC)**
- **ECONOMIE ET SERVICES, TYPE SERVICES A PLEIN TEMPS (post-CFC)**
- **SANTE ET SOCIAL A PLEIN TEMPS (post-CFC)**

Les candidats qui se sont préalablement inscrits et qui ont été admis dans ces filières se présentent **le vendredi 23 août 2024** à 08h15 dans le hall de l'école, Avenue de France 25, munis d'une photocopie de leur CFC.

**Pour les candidats à la maturité professionnelle TECHNIQUE, ARCHITECTURE ET SCIENCES DE LA VIE**, les détails sont à consulter sur la publication relative à la rentrée scolaire faite par l'Ecole professionnelle Technique et des Métiers (EPTM).

## COURS DE PREPARATION A L'ADMISSION EN MATURITE PROFESSIONNELLE

Les personnes qui se sont inscrites dans les délais (31 mai 2024) aux cours de préparation à l'admission en maturité professionnelle (toutes orientations confondues) doivent se présenter, selon la convocation qui leur a été envoyée, le **samedi 24 août 2024 à 07h45** dans le hall de l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale de Sion, Avenue de France 25.

Horaire des cours : le samedi de 07h45 à 12h30.

## SECTION SANTE / VENTE

Professions	Années	Jours	Dates
Assistant en pharmacie	1	Mardi	20 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
Gestionnaire du commerce de détail	1	Mardi	20 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
Assistant du commerce de détail	1	Mardi	21 août 2024
	2	Mercredi	22 août 2024

Les **gestionnaires du commerce de détail** de 1<sup>re</sup> année ont le premier jour de cours le mardi 20 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le lundi et un jeudi sur deux, le mardi et un jeudi sur deux ou le mardi et un vendredi sur deux.

Les **gestionnaires du commerce de détail** de 2<sup>e</sup> année ont le premier jour de cours le mercredi 21 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le lundi et le mercredi.

Les **gestionnaires du commerce de détail** de 3<sup>e</sup> année ont le premier jour de cours le jeudi 22 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le jeudi.

Les **assistant-e-s du commerce de détail** de 1<sup>re</sup> année ont le premier jour de cours le mardi 20 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le jeudi (Classes 1A et 1B) et le vendredi (Classes 1C et 1D).

Les **assistant-e-s du commerce de détail** de 2<sup>e</sup> année ont le premier jour de cours le mercredi 21 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le mercredi.

Les **assistant-e-s en pharmacie** de 1<sup>re</sup> année ont le premier jour de cours le mardi 20 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le mardi et le vendredi.

Les **assistant-e-s en pharmacie** de 2<sup>e</sup> année ont le premier jour de cours le mercredi 21 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le lundi.

Les **assistant-e-s en pharmacie** de 3<sup>e</sup> année ont le premier jour de cours le jeudi 22 août 2024. Dès la deuxième semaine, les cours sont prévus le jeudi.

Les jours définitifs de cours seront fixés lors de la première semaine.

## **COURS INTERENTREPRISES POUR GESTIONNAIRES DU COMMERCE DE DETAIL ET ASSISTANT-E-S DU COMMERCE DE DETAIL**

Ces cours sont dispensés aux apprenti-e-s de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année selon l'ordonnance du 18 mai 2021 du SEFRI (Entrée en vigueur le 1er janvier 2022),

## **COURS INTERENTREPRISES POUR ASSISTANT-E-S EN PHARMACIE**

Ces cours sont dispensés aux apprenti-e-s de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année selon l'ordonnance du 9 juillet 2021 du SEFRI (Entrée en vigueur le 1er janvier 2022),

**Pour tous ces stages pratiques, les apprentis seront convoqués individuellement.  
Le jour des cours théoriques, les élèves se rendront à l'école professionnelle.**

### **SECTION ALIMENTATION / SERVICE**

<b>Professions</b>	<b>Années</b>	<b>Jours</b>	<b>Dates</b>
<b>Bouchers-charcutiers</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Boulangers-pâtisseries</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Pâtisseries-confiseurs</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Coiffeurs, coiffeuses CFC/AFP</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Cuisiniers, cuisinières</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Employés en cuisine</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
<b>Spécialistes en restauration</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Employé en restauration</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
<b>Créatrices de vêtement CFC/AFP</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Spécialiste en communication hôtelière</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024

### **ECOLE DES METIERS**

Les apprentis de l'école des métiers auront un plan de scolarité spécifique en lien avec leur cursus de formation (stages en entreprise). Attention ! Le plan de scolarité publié sur le site de l'école ne fait pas fois pour l'école des métiers.

### **COURS INTERENTREPRISES**

Pour tous ces stages pratiques, les apprentis seront convoqués individuellement.  
Le jour des cours théoriques, les élèves se rendront à l'école professionnelle.

## SECTION BATIMENT / CONSTRUCTION

Le premier jour de cours des apprentis de la section Bâtiment / Construction est fixé selon le tableau suivant.

Les jours de cours définitifs seront fixés lors du premier jour de cours à l'école professionnelle.

Pour les apprentis ayant deux jours de cours hebdomadaire, ils se conformeront aux indications données lors de la première semaine. En cas de changement dû à des imprévus, les apprentis seront informés la première semaine de cours.

Professions	Années	Jours	Dates
<b>Dessinateur CFC : Orientation Architecture</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Vendredi	23 août 2024
	3	Mercredi	21 août 2024
	4	Jeudi	22 août 2024
<b>Dessinateur CFC : Orientation Génie civil</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mardi	20 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
	4	Mercredi	21 août 2024
<b>Géomaticien CFC</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mardi	20 août 2024
	3	Mercredi	21 août 2024
	4	Jeudi	22 août 2024
<b>Carreleur CFC</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Jeudi	22 août 2024
	3	Vendredi	23 août 2024
<b>Aide-carreleur AFP</b>	1	Mardi	20 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
<b>Maçon CFC</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Vendredi	23 août 2024
	3	Jeudi	22 août 2024
<b>Aide-maçon AFP</b>	1	Mardi	20 août 2024
	2	Mercredi	21 août 2024
<b>Constructeur de voies de Communication CFC</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Vendredi	23 août 2024
	3	Mardi	20 août 2024
<b>Logisticien CFC</b>	1	Lundi	19 août 2024
	2	Mardi	20 août 2024
	3	Mercredi	21 août 2024
<b>Logisticien AFP</b>	1	Mardi	20 août 2024
	2	Jeudi	22 août 2024

## COURS INTERENTREPRISES

Pour tous ces stages pratiques, les apprentis seront convoqués individuellement.

Le jour des cours théoriques, les élèves se rendront à l'école professionnelle.

### Dessinateur CFC : Orientation Architecture

Première année	Cours I	dès le 6 janvier 2025 (3 jours)
Deuxième année	Cours II	dès le 20 janvier 2025 (4 jours)
Troisième année	Cours III	dès le 3 février 2025 (4 jours)
Quatrième année	Cours IV	dès le 14 octobre 2024 (4 jours)

### Dessinateur CFC : Orientation Génie civil

Première année	Cours I	dès le 28 octobre 2024 (4 jours)
Deuxième année	Cours II	dès le 17 février 2025 (8 jours)
Troisième année	Cours III	dès le 28 mai 2025 (8 jours)

### Géomaticien CFC

Première année	Cours I	dès le 10 avril 2025 (4 jours)
Deuxième année	Cours II	dès le 31 mars 2025 (4 jours)
Troisième année	Cours III	dès le 12 mai 2025 (6 jours)